Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [8-9]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

ENTRE NOUS SOIT DIT Le sottisier Bons baisers de FS SUISSE Trois mois d'égalité en bref Le bon grain et l'ivraie Votations fédérales du 28 sep-Quand j'entends le mot culture... DOSSIER 9 Initiative « Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis » Y a-t-il une fille dans l'atelier? SOCIÉTÉ 16 Garde des enfants malades 38,2° le matin D'UN CANTON 17 À L'AUTRE 20 CULTUR...ELLES Jeanne Hersch, un livre-bilan Présente à la vie Expositions d'été à Lausanne Culture: cherchez les femmes **SUBJECTIVES** 23 LIBRE A ELLES 24 Verena Berseth: chacun ses parrains Photo de couverture:

édito

CAFÉ DU COMMERCE



Ainsi donc, selon l'un de nos juges fédéraux, « dans la bourgeoisie, les hommes vont au charbon pendant que les femmes papotent au tea-room en mangeant des petits fours ». Ce propos, rapporté par la presse (Journal de Genève du 11 juillet, Les services publics du 24 juillet), M. le juge fédéral ne l'a pas tenu lors d'un dîner en ville, à l'heure où l'on desserre sa ceinture d'un cran pour faire bon accueil aux profiterolles au chocolat, mais dans le plein exercice de ses fonctions, le 10 juillet dernier, pour appuyer le rejet du recours d'une mère contre la loi scolaire inégalitaire

du canton de Nidwald (cf. p. 5).

« A Mon-Repos, le travail du troisième pouvoir de l'Etat s'accomplit dans le calme » écrivait Hans Tschäni dans son célèbre « Profil de la Suisse », commentant l'installation du tribunal fédéral, après la Première Guerre mondiale, dans le palais du parc lausannois. Ce calme serait-il si profond qu'il empêche certains des juges d'entendre la rumeur vivante des femmes et des hommes suisses en mouvement ?

Qu'il existe, dans certains milieux sociaux, des dames désœuvrées, cela, nous voulons bien l'admettre. Mais depuis quand rendon la justice, dans ce pays, au nom des impressions personnelles de ceux qui en ont la charge ? Autre argument juridique de poids invoqué le 10 juillet : d'après l'expérience de père de famille d'un autre juge, les filles sont plus attirées par la couture et la cuisine et les garçons par les travaux manuels. On se serait attendu, de la part d'un de nos magistrats suprêmes, à une meilleure connaissance des interactions complexes entre l'inné et l'acquis. Mais surtout, depuis quand décide-t-on de la constitutionnalité ou non d'une loi scolaire (tel était l'enjeu du débat, en référence à l'article 4bis de la Constitution sur l'égalité des droits) en fonction des goûts des enfants des juges ? Et pourquoi pas, tant qu'on y était, ne pas évoquer les talents de brodeuse de quelque belle-sœur, ou les tartes meringuées de la cousine Paulette ?

Dans ce numéro de Femmes suisses, nous vous présentons une enquête sur la formation professionnelle des filles, en guise d'introduction au débat sur l'initiative « Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis », sur laquelle nous voterons le 28 septembre. Cette enquête montre entre autres que, s'agissant des métiers qui nécessitent un apprentissage, la présence des filles dans des branches autres que celles traditionnellement féminines est encore faible. Le décalage est frappant entre les déclarations d'intention égalitaires de la plupart des parties prenantes au processus de formation (notamment les employeurs) et la réalité de la situation. Mais, en fin de compte, peut-on reprocher à un patron pâtissier ou menuisier de cacher, derrière des professions de foi inspirées par l'air du temps, de solides préjugés sexistes, quand des juges fédéraux ne se privent pas de faire de la misogynie primaire en plein tribunal ?

Il fut aussi question, bien entendu, le 10 juillet, du service militaire et de l'âge de la retraite, ces deux tartes à la crème du discours antiféministe. Quant aux statistiques selon lesquelles les femmes fournissent en moyenne 20 % de plus d'heures de travail que les hommes (travail rémunéré plus travail bénévole), on se garda bien de les évoquer. Elles apportent pourtant une réponse convaincante à ceux qui veulent réaliser l'égalité en commençant par retirer aux femmes leurs maigres privilèges, sans toucher à ceux, exorbitants, dont jouissent les hommes.

La plus haute instance judiciaire du pays a su contribuer, en d'autres circonstances, à l'élaboration d'une vision globale du problème de l'égalité. Il est fort dommage que, cette fois-ci, on ait entendu résonner dans son enceinte des propos de Café du Commerce.

Silvia LEMPEN

Hélène Tobler